

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lyon, le 25/07/2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LYON

184, rue Duguesclin
69433 LYON Cedex 03
Téléphone : 04.87.63.50.00
Télécopie : 04.87.63.52.50
Adresse courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Greffes ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E25000100 / 69

TERRE VALSERÔNE
L'INTERCO
35, rue de la Poste
Châtillon-en-Michaille
01200 VALSERÔNE

<https://lyon.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000100 / 69

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : le projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUIH) de la communauté de communes TERRE VALSERHÔNE

Monsieur le président,

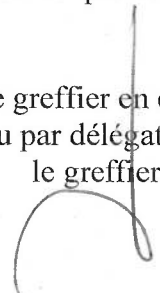
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Bernard PAVIER, demeurant 71, rue Alexandre Bérard, AMBERIEU-EN-BUGEY (01500) (tel : 04 74 38 26 53 ; portable : 06 76 28 24 41) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Robert TODESCHINI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs ".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,
le greffier



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

24/07/2025

N° E25000100 /69

La Présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 24/07/2025

Vu enregistrée le 06/06/2025, la lettre par laquelle le président de TERRE VALSERÔNE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUIH) de la communauté de communes ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Bernard PAVIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

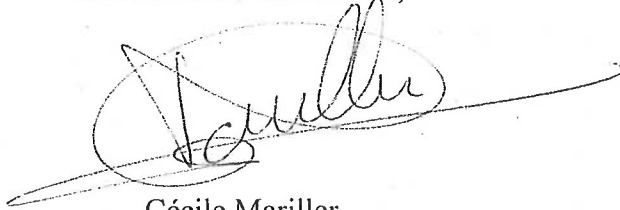
ARTICLE 2 :Monsieur Robert TODESCHINI est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 :La présente décision sera notifiée à TERRE VALSERÔNE, à Monsieur Bernard PAVIER et à Monsieur Robert TODESCHINI.

Fait à Lyon, le 24/07/2025

La Présidente du tribunal,



Cécile Mariller